

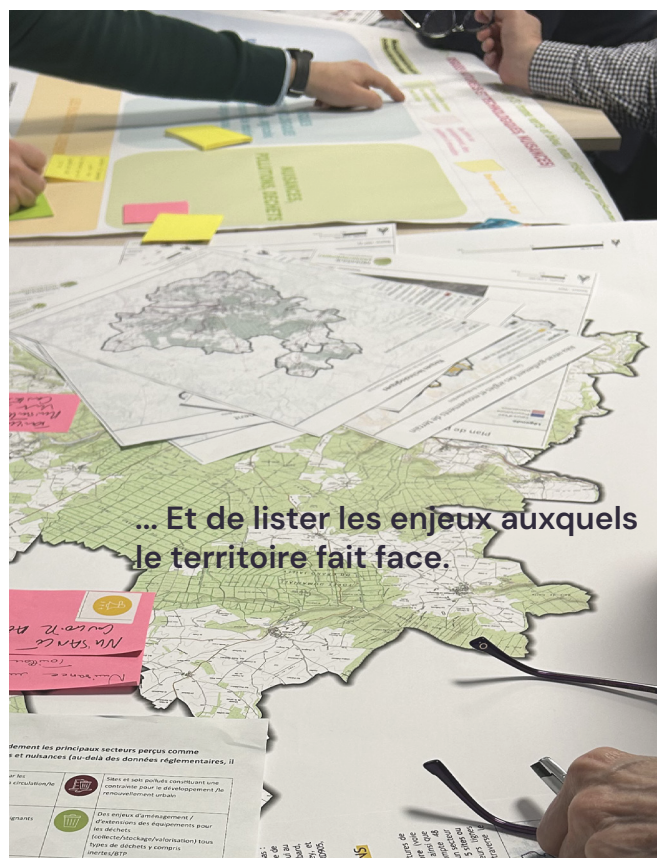
L'élaboration du diagnostic de territoire

Une phase rythmée par de nombreux temps de travail et d'échanges

Après le séminaire de lancement de la démarche, qui s'est tenu le 1er octobre 2025, **4 journées de rencontre et d'immersion sur le territoire** ont été organisées afin de recueillir des informations précises sur l'ensemble des communes membres ainsi que les projets à court, moyen et long terme sur des sujets aussi variés que l'habitat, l'économie, l'environnement, le patrimoine.

Les informations récoltées ont nourri le diagnostic en cours sur le territoire. Suite aux élections municipales, **un second séminaire de lancement a été organisé afin de présenter la démarche et de rencontrer les nouveaux élus du territoire.**

Avec ces premières étapes franchies, la phase d'élaboration du diagnostic territorial a été complétée par **quatre ateliers de travail thématiques** (paysage-patrimoine, environnement, habitat, etc.) avec les élus des 33 communes.



Un travail conclu par la restitution du diagnostic auprès des élus et des acteurs du territoire

Le diagnostic territorial a ensuite été partagé avec l'ensemble des élus et des acteurs qui interviennent sur le territoire : services de l'État, Chambre de Commerce et d'Industrie, d'Artisanat, d'Agriculture, services de l'architecte des Bâtiments de France, EPAGE ... Chacun des temps de restitution a été l'occasion de présenter les constats et les enjeux et d'échanger sur des thématiques variées, telles que les besoins en logement, la gestion de la ressource en eau, le développement du tourisme ... etc.

Et maintenant ?

Dans le but de permettre aux habitants de prendre part à la démarche, **des temps d'information et d'échange avec les habitants seront organisés tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi.**

Le premier Forum avec les habitants du territoire se tiendra pendant la foire de Montbard les 4 et 5 septembre 2026, l'occasion pour les habitants de prendre connaissance du diagnostic, et de faire remonter leur vision du territoire et leurs souhaits pour le futur du Montbardois.

À partir de septembre 2026, la phase de diagnostic laissera place à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit du cœur politique du PLUi, qui définit les orientations à long terme pour le futur du territoire.

Comment s'informer et s'exprimer sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

Pour s'informer :

- Sur le site internet de la Communauté de communes, sur la page dédiée au PLUi : <https://www.cc-montbardois.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>
- Lors des réunions publiques organisées par la Communauté de communes à chaque étape de l'élaboration du PLUi et lors des temps d'échanges avec les habitants
- Dans les bulletins municipaux et la presse locale

Pour s'exprimer :

- Via le formulaire de contact disponible sur la page dédiée au PLUi sur le site de la Communauté de communes : <https://www.cc-montbardois.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>
- Par mail auprès la communauté de communes, à l'adresse : plui@cc-montbardois.fr
- Dans les registres de concertation papier, mis à disposition dans chacune des mairies des communes du territoire